

## **Observation n°1**

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique : Vinon-sur-Verdon - servitude d'utilité publique : observations EDF Hydro Méditerranée

**Date :** Mon, 04 Mar 2024 10:34:04 +0100

L'information suivante a été collectée le 04/03/2024 10:34:

**Vous êtes:** Une entreprise

**Nom:** SAVOYE

**Prénom:** Olivier

**Code postal:** 13290

**Ville:** AIX EN PROVENCE

**Sujet:** Enquête publique : Vinon-sur-Verdon - servitude d'utilité publique : observations EDF Hydro Méditerranée

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** Bonjour, Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'instauration d'une servitude d'utilité publique concernant les digues de protection du Verdon sur la commune de Vinon sur Verdon, nous nous permettons d'émettre l'avis suivant. EDF n'est pas opposée à l'instauration d'une telle servitude y compris sur des terrains propriété privée d'EDF ou rattachés au domaine public hydroélectrique dont EDF est le gestionnaire. Toutefois, nous souhaitons apporter les points de vigilance ci-dessous : - La commune de Vinon sur Verdon est situé à l'aval des différents aménagements hydroélectriques du Verdon exploités par EDF et en particulier à l'aval du barrage de Gréoux formant la retenue d'Esparron. La mise en place de cette servitude et la réalisation de travaux sur ces digues devront prendre en compte les débits pouvant transiter en crue par ce barrage de Gréoux. - La réalisation de travaux d'entretien ou de modernisation de ces digues ne devront pas entraîner d'impact pour EDF dans la cadre de la gestion des aménagements hydroélectriques en amont, en particulier concernant les débits pouvant être déversés au barrage de Gréoux ou turbinés par l'usine EDF de Vinon. Il nous paraît ainsi nécessaire qu'en amont de tels travaux, le Parc du Verdon sollicite EDF pour vérifier la compatibilité de ces travaux avec la gestion des aménagements hydroélectriques à l'amont - Enfin, pour des raisons de sûreté liées à une possible variation à tout moment du niveau d'eau dans le Verdon, il nous apparaît nécessaire qu'EDF soit sollicitée lors de tout accès de personnel (du Parc du Verdon ou d'un prestataire) sur ces digues situées en bordure du Verdon que ce soit en période de crue ou hors période de crue.